MODIFICATION Nº 3 datée du 28 octobre 2026

apportée au PROSPECTUS SIMPLIFIÉ daté du 23 mai 2025
dans sa version modifiée par la MODIFICATION Nº 1 datée du 6 octobre 2025
et par la MODIFICATION Nº 2 datée du 11 mars 2026 (le « **prospectus** »)
du Portefeuille FDP Actions canadiennes, série A (le « **Fonds** »)

À moins qu'elles ne soient par ailleurs spécifiquement définies, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

1. Introduction

Le prospectus est par les présentes modifié afin de refléter un changement à la gestion des actifs du Fonds.

2. Modifications au prospectus

Le 28 octobre 2026, le gestionnaire de fonds a annoncé la nomination de Gestion de placements Hillsdale inc. (« **Hillsdale** ») à titre de sous-conseiller en valeurs d'une partie des actifs du Fonds. Les services de conseils en placement fournis par Hillsdale au Fonds devraient débuter le ou vers le 16 novembre 2026. Les actifs du Fonds seront gérés en partie par Fidelity Investments Canada s.r.i., Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. et Hillsdale, à titre de sous-conseillers en valeurs, alors que le gestionnaire de fonds continuera d'assurer à l'interne la gestion de la balance des actifs du Fonds, à titre de conseiller en valeurs du Fonds.

Le prospectus est modifié de la façon suivante :

(a) Dans la première partie du prospectus, intitulée **Information générale concernant tous les organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Responsabilité de l'administration des Fonds**, sous la rubrique **Sous-conseillers en valeurs**, les paragraphes suivants sont ajoutés, à la page 10 du prospectus :

Gestion de placements Hillsdale inc.

Gestion de placements Hillsdale inc. (« **Hillsdale** ») a été nommée sous-conseiller en valeurs d'une partie des actifs du Portefeuille FDP Actions canadiennes aux termes d'une convention de conseils en placement datée du 26 octobre 2026.

Hillsdale est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et son siège social est situé au 1 First Canadian Place, 100 King Street West, Suite 5900, CP 477, Toronto (Ontario) M5X 1E4.

Monsieur Christopher Guthrie, Chef des placements et gestionnaire de portefeuille, et Monsieur Alexander Etsell, Co-Chef des placements et gestionnaire de portefeuille principal, sont les principaux responsables des services de conseil en placement fournis par Hillsdale au Portefeuille FDP Actions canadiennes.

(b) Dans la deuxième partie du prospectus, intitulée **Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Portefeuille FDP Actions canadiennes**, la rangée intitulée **Sous-conseillers en valeurs** du tableau de la rubrique **Détails du Fonds** (au-dessus du titre de la rubrique **Dans quoi le Fonds investit-il?**), à la page 55 du prospectus, est remplacée par ce qui suit :

Sous-conseillers en valeurs	Fidelity Investments Canada s.r.i. (Toronto, Ontario) (en partie) Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (Montréal, Québec) (en partie) Gestion de placements Hillsdale inc. (Toronto, Ontario) (en partie)

(c) Dans la deuxième partie du prospectus, intitulée **Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document**, dans la section **Portefeuille FDP Actions canadiennes**, la nouvelle première puce suivante est ajoutée sous le titre **Nom, constitution et historique du Fonds** de la rubrique **Dans quoi le Fonds investit-il?**, à la page 55 du prospectus :

- Le 28 octobre 2026 – Le gestionnaire de fonds, à titre de conseiller en valeurs du Fonds, a annoncé la nomination de Gestion de placements Hillsdale inc. à titre de sous-conseiller en valeurs d'une partie des actifs du Fonds.

Quels sont vos droits?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts de série A d'un Fonds dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province pertinente.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province, ou consultez un avocat.

Attestations du Fonds, du gestionnaire et du promoteur

Parts de série A

Portefeuille FDP **Actions canadiennes**

(le « **Fonds** »)

La présente modification no. 3 datée du 28 octobre 2026, avec le prospectus simplifié daté du 23 mai 2025, modifié par la modification no. 1 datée du 6 octobre 2025 et par la modification no. 2 datée du 11 mars 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 28 octobre 2026

FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC., à titre de gestionnaire, de promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds.

(s) André Sirard
André Sirard
Président du conseil et président et chef de la direction

(s) David Bergevin
David Bergevin
Vice-président adjoint, Finances et gestion des risques, agissant également à titre de chef des finances

Au nom du conseil d'administration de FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC., à titre de gestionnaire, de promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds.

(s) Alain Dugal
Alain Dugal
Administrateur

(s) Carole Chapdelaine
Carole Chapdelaine
Administrateur

Attestation du placeur principal

Parts de série A

Portefeuille FDP **Actions canadiennes**

(le « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification no. 3 datée du 28 octobre 2026, avec le prospectus simplifié daté du 23 mai 2025, modifié par la modification no. 1 datée du 6 octobre 2025 et par la modification no. 2 datée du 11 mars 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 28 octobre 2026

FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - GESTION PRIVÉE INC., à titre de placeur principal du Fonds.

(s) André Sirard
André Sirard
Président et chef de la direction